

Le FMI demande des garanties à la Grèce



Accord de principe de 1,6 milliard d'euros accordés à la Grèce comme crédit «de précaution» : le FMI ne déboursa pas ces fonds tout de suite, mais après réception de «garanties spécifiques et crédibles» de la part des créanciers européens de la Grèce sur la viabilité de sa

dette,[180% du produit intérieur brut (PIB)] .

L'aval du FMI est conditionné aussi à la poursuite des réformes économiques du gouvernement grec.

Cet «accord de principe» du FMI, une manœuvre utilisée par l'institution monétaire, avait été annoncé en mai. Il a permis le versement d'une nouvelle tranche d'aide de 8,5 milliards d'euros de la part de la zone euro, effectué en début juillet.

Le gouvernement grec bénéficie d'un 3ème plan d'aide de 86 milliards d'euros, signé en juillet 2015.

Le FMI continue de mettre la pression sur les créanciers européens pour une renégociation de la dette grecque, qu'il juge insoutenable en l'état actuel,

source : AFP (Agence France Presse) & Reuters